

Maison de Justice et du Droit de Romans



📍 5, Boulevard Gabriel Péri
26100 ROMANS

☎ 04.75.70.68.00

@ mjd-romans-sur-isere@justice.fr

Ouverture au Public:

Lundi au vendredi matin
de 8h30 à 12h

Lundi au vendredi après-midi
de 13h30 à 17h



Pour toutes interventions auprès d'une équipe de professionnels, d'une école, collège ou lycée sur toutes thématiques concernant l'accès au droit, la prévention des violences, l'organisation de la Justice, contacter la coordinatrice de la MJD

mjd-romans-sur-isere@justice.fr



La Maison de Justice et du Droit de Romans sur Isère
vous accueille et vous informe gratuitement.
Elle est un Service de la Justice.

Son rôle essentiel est de vous aider à faire appel aux
acteurs de la justice pour régler les petits litiges civils
du quotidien,

Trouver des médiations, conciliations et
renseignements juridiques,

Informers, Orienter, Accompagner les victimes,

Guider chacun (e) vers les bonnes procédures.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

AVOCATS:

Droit général: le lundi, de 9h à 12h sans rendez-vous

Droit des enfants: un mercredi par mois, de 14h à 17h

Droit des victimes d'infractions pénales et violences conjugales:

Un lundi par mois, de 9h à 12h sans rendez-vous

Droit des étrangers: un lundi par mois, de 9h à 12h sans rendez-vous

NOTAIRES: le 1er lundi du mois, sur rendez-vous de 14h30 à 17h

COMMISSAIRES DE JUSTICE (ex huissiers): le 2ème vendredi du mois, sur rendez-vous de 14h à 17h

REMAID Réconfort, Ecoute, Médiation, Aide, Information sur les Droits

Bureau d'Aide aux Victimes Généralistes Rdv au 04.75.55.39.34

- Juriste les lundis sur rendez-vous
- Psychologue les lundis sur rendez-vous
- Contrôle Judiciaire sur convocation

CIDFF Centre d'information sur les droits des Femmes et des Familles

Bureau d'Aide aux Victimes Spécialisé violences conjugales et intrafamiliales. Rdv au 04.75.70.68.00

- Sur rendez-vous les mardis matin de 9h à 12h et les jeudis après-midi de 14h à 17h et toute la semaine pour les urgences
- Permanence au Commissariat de Police de Romans les jeudis matin sur rendez-vous de 9h à 12h au 04.75.70.68.00
- Permanence au CCAS de Bourg de Péage un mardi après-midi sur deux sur rendez-vous au 04.75.70.68.00

ECRIVAIN PUBLIC et Aide aux Démarches Administratives

Vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous au 07.80.55.64.41

AEMF: Accueil, Ecoute, Médiation Familiale

Le 3ème jeudi du mois, sans rendez-vous de 13h30 à 16h30

CHRYSALLIS: Administrateurs Ad Hoc sur rendez-vous, mandatés par un juge pour représenter les mineurs victimes

UNAFAM:

Accueil des familles de malades psychiques confrontés à la justice pénale (Sur rendez-vous au 04.75.55.16.43)

FNATH: Association des accidentés de la vie

Accès au droit dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, des accidents de trajet, mais aussi de toute maladie et handicap.

Les mardis de 14h à 17h sans rendez-vous

DÉLÉGUÉS DU DÉFENSEUR DES DROITS:

Les mercredis après-midi de 14h à 17h **sans** rendez-vous

Les jeudis sur rendez-vous de 10h à 12h et de 14h à 17h

Les délégués du Défenseur des Droits interviennent pour

- la défense des droits des usagers du service public (litiges avec une administration ou un service public),
- la protection des Droits des Enfants,
- la lutte contre les discriminations,
- la défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité
- l'orientation et la protection des lanceurs d'alerte

CONCILIATEURS DE JUSTICE:

Les mardis de 8h30 à 11h et de 13h30 à 17h, les mercredis matin de 8h30 à 12h et les 1er et 3ème jeudis matin du mois de 8h30 à 12h sans rendez-vous.

Les conciliateurs de justice reçoivent les personnes qui ont des litiges privés. Exemples: entre voisins, entre propriétaires et locataires ou entre un particulier et un professionnel...

Si vous avez un litige de moins de 5.000 euros, il faut passer devant un conciliateur de justice avant d'aller au tribunal.

SPIP: Service pénitentiaire d'insertion et de probation (sur convocation)

REMAID: Contrôles Judiciaires et Médiations sociétales

AUDIENCES

- **DÉLÉGUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**
- **JUGE POUR ENFANT/JUGE D'APPLICATION DES PEINES**

Pour savoir si une permanence sans RDV a bien lieu, appelez la MJD